

Riom, le 17/06/2017

DOSSIER DE PRESSE

**Le SBA présente son rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
d'enlèvement des déchets**

SBA
ZONE DE LAYAT II
13 rue Joaquin Perez Carretero
63200 RIOM
Tél : 04 73 647 450
communication@sba63.fr



Le Comité syndical du SBA se réunira en assemblée le samedi 17 juin à 8h30 sur la commune de Glaine-Montaigut.

Les élus seront invités à délibérer sur le rapport annuel de l'année 2016, qui présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'enlèvement des déchets.

Chaque année avant le 30 septembre, la réglementation impose en effet l'examen de ce rapport d'activités du Syndicat du Bois de l'Aumône par les communes et communautés de communes composant son territoire.

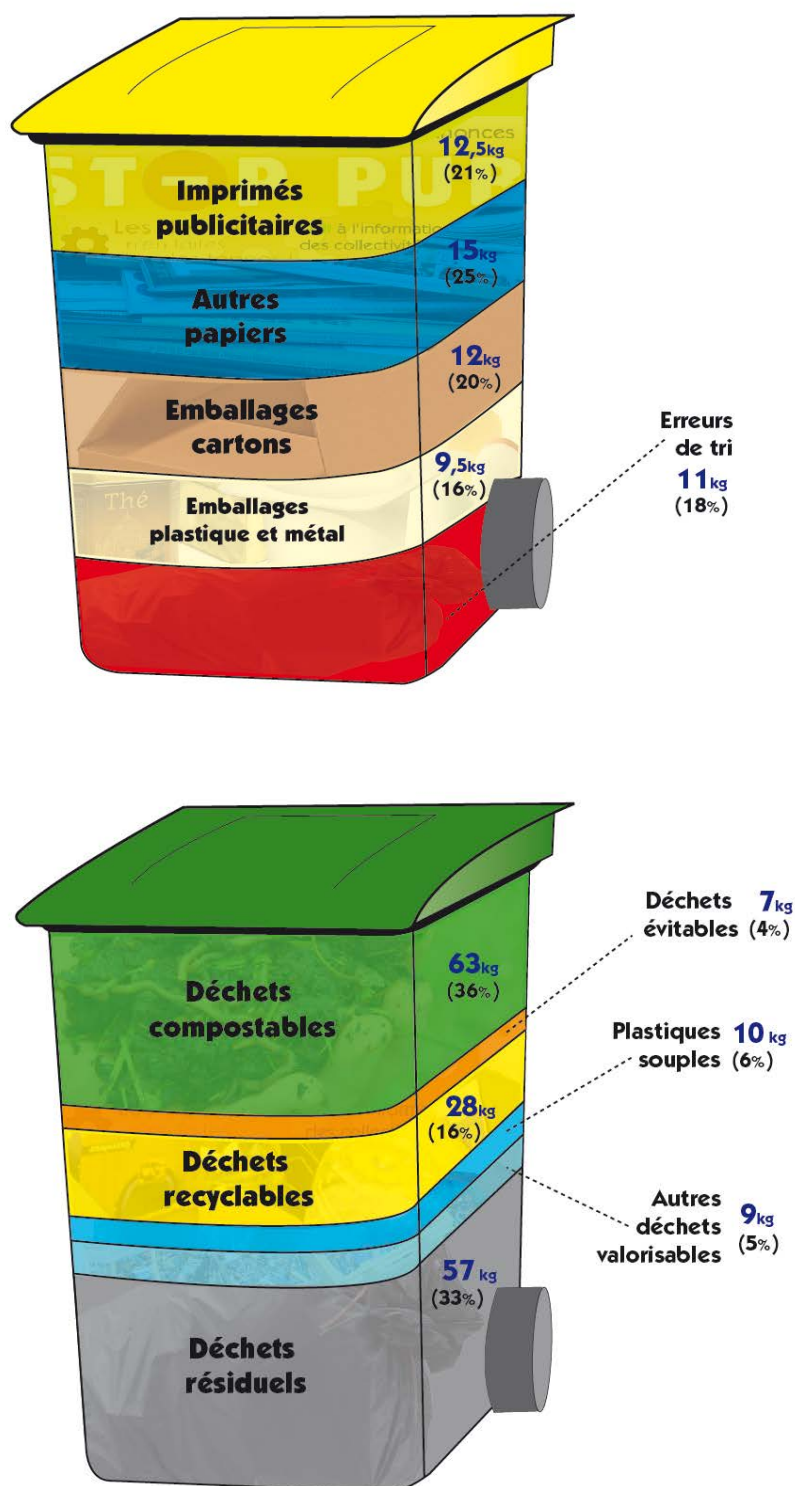
Les discussions, échanges, points de vue partagés, à cette occasion, contribuent à redonner à la problématique des déchets ménagers la place qu'elle mérite au cœur du débat démocratique.



Le SBA, chiffres clés et faits marquants de l'année 2016

- ▶ En 2016, le SBA dessert une population en augmentation par rapport à 2015 de 170801 habitants et 131 communes pour une superficie totale de 1 717 km².
- ▶ Le SBA, en 2016, c'est près de 89 000 tonnes de déchets collectés, plus de 2 millions de kilomètres parcourus par les camions, 125 000 bacs, plus de 400 colonnes enterrées implantées dans les centres-bourgs, près de 350 000 passages dans les 12 déchèteries.
- ▶ En 2016, le SBA a pu mesurer l'impact de la tarification incitative sur le comportement des usagers. Avec un taux de présentation des bacs individuels à la baisse et l'implantation de Points d'Apport Volontaire sur 40 communes, le SBA a optimisé les tournées de collecte sans bouleverser les calendriers existants. Les quantités d'ordures ménagères collectées ont baissé de 10kg par habitant.
- ▶ Dès le mois d'avril, le SBA a proposé un nouveau service aux professionnels et « gros producteurs » : la collecte des bio-déchets. 50 établissements ont adhéré à ce service.
- ▶ En 2016, les déchèteries du SBA ont proposé de nouveaux flux aux usagers : le mobilier usagé, les plastiques souples, le polystyrène et les papiers.
- ▶ En juin 2016, les élus ont voté l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour prendre en compte progressivement l'utilisation réelle du service et rendre la tarification plus équitable sur l'ensemble des 131 communes du territoire. Les tarifs ont été votés le 10 décembre 2016 à Volvic.

- Le Programme de Prévention des Déchets s'est terminé en 2016. Après 5 années d'actions de sensibilisation et de partenariats, le bilan fait état d'une réduction de 25 kilos par an et par habitant des ordures ménagères assimilées. Une caractérisation a été menée l'été 2016 et a permis de photographier les déchets de la population. La part des déchets compostables et évitables dans la poubelle verte est passée de 100 à 70 kilos par an et par habitant entre 2011 et 2016. Même baisse constatée pour les déchets recyclables présents par erreur dans la poubelle verte (de 39 à 28 kilos). Et pour la poubelle jaune, il est constaté une forte baisse de la quantité d'imprimés publicitaires, passant de 23 à 12 kilos. Les actions se poursuivent désormais dans le cadre de la labellisation du SBA en Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet.





La collecte

Il existe 3 modes de collectes : la collecte en porte à porte, la collecte en points d'apport volontaire et la collecte en déchèterie.

La collecte en porte à porte

Au 1er janvier 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône assurait 133 tournées de collecte hebdomadaires. Une phase d'optimisation « au fil de l'eau » a permis de supprimer 4 tournées de collecte tout en incluant des tournées spécifiques de collecte de FFOM (Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères) pour les « gros producteurs » (plus de 10 tonnes par an).

Finalement, l'organisation est passée de 133 à 131 circuits de collecte par semaine au cours de l'année 2016.



Ainsi, en décembre, le service assurait de manière hebdomadaire :

- 83 tournées de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et Assimilées toutes les semaines,
- 81 tournées de Collecte Sélective toutes les deux semaines,
- 11 tournées mixtes toutes les deux semaines,
- 2 tournées FFOM pour les « gros producteurs » (professionnels, maisons de retraites, écoles et cantines...).

Parallèlement aux opérations d'optimisation « au fil de l'eau », les équipes ont étudié en profondeur les circuits de collecte et les calendriers pour l'année 2017.

Cette optimisation plus profonde a permis de réduire de 16 tournées hebdomadaires au 1er janvier 2017 pour atteindre :

- 73 tournées OMR (réduction de 10 tournées hebdomadaires),
- 73 tournées CS (réduction de 8 tournées toutes les deux semaines),
- 7 tournées mixtes (réduction de 4 tournées mixtes toutes les deux semaines),
- 2 tournées FFOM « gros-producteurs »

La collecte en points d'apport volontaire

Afin de permettre la comptabilisation des apports lorsque celle-ci est difficile voire impossible en bacs individuels, le SBA a mis en place des Points d'Apport Volontaire. Ceux-ci ont prioritairement été implantés en habitat dense, où ils remplacent les bacs collectifs regroupant plusieurs usagers.



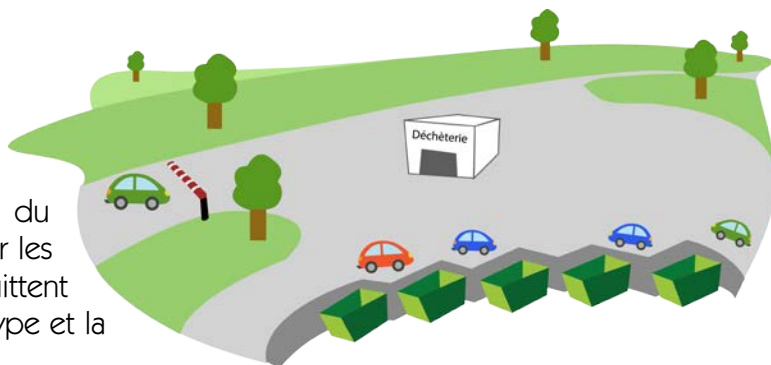
A la fin de l'année 2016, cette collecte collective de proximité concernait 12 962 foyers soit 3 069 de plus qu'en 2015. Le déploiement des PAV a débuté dès 2015 avec 339 PAV avec contrôle d'accès installés sur 32 communes du territoire. Ce déploiement a continué pour atteindre 442 contenants à la fin de l'année 2016 sur 40 communes.

Le nombre de tournées de collecte PAV a augmenté au fur et à mesure du déploiement des colonnes pour atteindre 8 tournées jusqu'à avril et 12 tournées de mai à décembre 2016.

L'implantation des PAV a permis de densifier le réseau de colonnes à verre et de proposer en centre-ville la collecte des gros cartons.

La collecte en déchèterie

Les usagers ont accès aux 12 déchèteries du territoire. Leur accès est libre et gratuit pour les particuliers. Les professionnels s'acquittent d'une redevance spécifique, assise sur le type et la quantité de déchets apportés.



En 2016, la fréquentation des déchèteries a légèrement augmenté par rapport à 2015 tout comme le poids moyen des apports qui atteint 132 kg par passage. La déchèterie de Veyre-Monton demeure la déchèterie la plus fréquentée du SBA. Les déchèteries de Riom et Veyre-Monton représentent 43 % des passages de l'ensemble des déchèteries du syndicat.

En 2016, la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 1,77% par rapport à 2015.

Les quantités de gravats ont diminué entre 2015 et 2016. En revanche, les quantités de déchets verts ont légèrement augmenté en 2016.

Bilan

La production de déchets par habitant poursuit sa baisse sous l'impulsion de la mise en œuvre de la tarification incitative et de la politique de prévention des déchets et des actions comme le «STOP PUB» (très largement proposé et distribué).

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	29 204 tonnes (176,62 kg/hab.)	27 790 tonnes (166,70 kg/hab.)	-5 % (-6 %)
Collecte Sélective	10 063 tonnes (60,86 kg/hab.)	9 941 tonnes (59,63 kg/hab.)	-1 % -2 %
	dont 2 283 tonnes de refus de tri	dont 2 653 tonnes de refus de tri	
Bio-déchets	8 tonnes	46 tonnes	
Total	39 275 tonnes (237,52 kg/hab.)	37 779 tonnes (226,62 kg/hab.)	-4 % (-5 %)

2016	CS	OM
Apport en PAV	729 t	1 550 t
Porte à porte	9 211 t	26 239 t

	2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution
Total des apports en déchèterie	45 394 tonnes (277,19 kg/hab.)	46 194 tonnes (279,06 kg/hab.)	+1,76 % (+0.67 %)



Les indicateurs financiers

De la poubelle jusqu'à sa valorisation, le déchet passe par plusieurs étapes techniques. D'abord l'étape de pré-collecte, où il est déposé dans un contenant (une poubelle ou une colonne), puis la collecte avec le camion-benne du SBA. Il est ensuite transporté jusqu'à sa destination finale pour être traité, c'est-à-dire recyclé ou valorisé en énergie ou en matière.

Le coût de traitement et de valorisation varie selon le type de déchets. **Au SBA, le service de gestion des déchets a coûté 140 euros par habitant en 2016.** Il s'agit du coût aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'où sont déduites les recettes industrielles (vente de matériaux), les soutiens des éco-organismes, les tickets de sortie (sommes versées par les collectivités ayant quitté le SBA), les amortissements de subventions et les recettes diverses (remboursements assurance, annulations de mandats).

Le coût de traitement des ordures ménagères est quatre fois plus élevé que celui des emballages recyclables. Pour maîtriser ce coût, il faut donc diminuer la production d'ordures ménagères et trier encore plus !

A l'image de la très grande majorité des structures publiques gérant l'élimination des déchets, le SBA est essentiellement financé par l'impôt. Particulièrement attentif à une gestion rigoureuse, le Comité syndical a fait de la maîtrise des coûts une priorité ! C'est l'un des objectifs affiché de la Tarification Incitative : réduire la quantité de déchets et donc les dépenses de collecte et de traitement.

Le budget voté par l'Assemblée délibérante est voté à l'équilibre.

Recettes

Les recettes permettent de couvrir les dépenses du service d'enlèvement et d'élimination des déchets. Elles comprennent : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (qui est un impôt), les Redevances Spéciale et Spécifique, les contributions des éco-organismes...

En 2016, le taux de TEOM a été voté en hausse de 4,3%.

La plus grosse part des aides des Eco Organismes provient d'Eco emballage, un nouveau barème entre en vigueur en 2018 et pourrait être moins favorable au syndicat. Il faut noter également une baisse des soutiens d'Eco Emballage pour la collecte sélective lié à la diminution des quantités collectées.

À la suite du report de la mise en œuvre de la tarification incitative en juin 2016, le SBA ne reçoit plus de subvention de fonctionnement de l'ADEME (le dernier versement devrait être effectif en fin d'année 2017).

En 2016, un nouvel éco organisme apporte son soutien : Eco Mobilier (caisse mobilier dans certaines déchèteries). Ce dispositif devrait être progressivement étendu.

Contrairement aux années précédentes, l'intégralité des recettes issues de la vente de matériaux est reversée aux collectivités de collecte par le VALTOM et les recettes sont à la hausse.

Recettes perçues dans le service

Modalités de fonctionnement	Origine	Montant en 2015	Montant en 2016
TEOM et contributions	fiscalité	20 604 778 M€	21 924 689 M€
Redevance Spéciale	professionnels	1 287 033 M€	1 379 986 M€

Autres recettes

Financement du service		Recette totale en euros	
		2015	2016
Collecte	Eco-Emballages	1 730 940 €	1 507 443 €
	Ventes de matériaux	434 373 €	650 353 €
Déchèterie	Dépôts en déchèterie (redevance spécifique)	129 790 €	134 580 €
	OCAD3E : soutien et vente matériaux	100 410 € ⁽¹⁾	98 364 €
	Ventes de matériaux	99 521 € ⁽²⁾	238 087 €
	Accès communes extérieures ⁽³⁾	151 235 €	155 666 €

Dépenses

Les dépenses correspondent au coût du service d'enlèvement et d'élimination des déchets. Elles comprennent notamment : les charges de personnel, les frais de carburant, les coûts de traitement des déchets...

Entre 2015 et 2016, le SBA affiche une baisse de ses coûts de fonctionnement (gestion du personnel, optimisation des tournées...). En parallèle, les coûts d'investissement ont augmenté (modernisation des outils de collecte). Cette hausse est en revanche couverte par

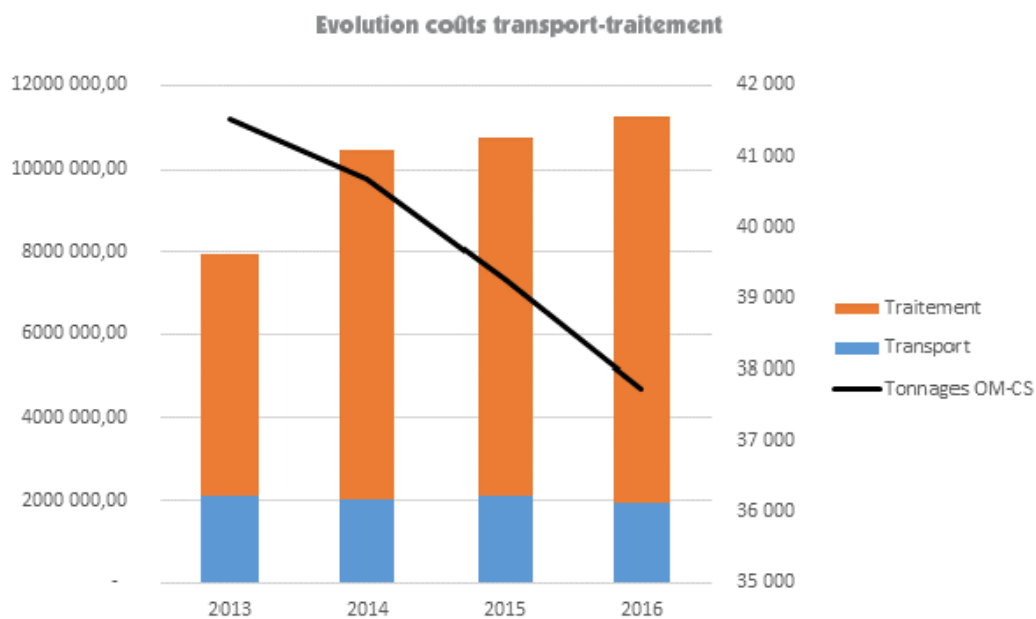
l'excédent budgétaire, issu du contentieux de l'affaire du SYMTRU. L'augmentation n'est donc pas supportée par l'utilisateur.

Côté personnel, comme prévu, la stabilisation des effectifs liés à la mise en œuvre de la tarification incitative permet de diminuer les charges de structure.

Les coûts de traitement qui ont augmenté de 48% entre 2013 et 2014 restent importants malgré une baisse sensible des tonnages d'ordures ménagères résiduelles liée aux efforts de réduction (de 177 kg par habitant en 2015 à 167 kg par habitant en 2016).

Le coût des refus de tri (erreurs de tri dans les poubelles jaunes), qui était jusque-là mutualisé dans la part à l'habitant, est en 2016 directement facturé par le VALTOM au syndicat, augmentant ainsi le coût de traitement de 414 000 €. Des efforts de réduction des tonnages doivent impérativement être poursuivis, des actions de communication sur les refus de tri devraient permettre de baisser ces coûts de traitement.

La part du VALTOM (coûts de traitement, de transport et mutualisation) représente presque 40% du coût global.





Les perspectives 2017

Tarification incitative – début de la comptabilisation des apports

En 2017, le SBA mesure la part incitative et prépare les outils de tarification incitative. La production de déchets mesurée en 2017 servira au calcul de la part incitative de la taxe foncière 2018.

Mise en œuvre des préconisations de l'audit et baisse des coûts

De décembre 2015 à septembre 2016, Julie FROGNEUX a été missionnée par le SBA pour mener un audit sur la situation financière du syndicat et proposer des actions d'amélioration de la performance et d'optimisation des ressources. En 2017, les préconisations de l'audit seront mises en œuvre :

- étude d'un schéma directeur du service en déchèterie et étude d'optimisation du transfert,
- préparation de la collecte des bio-déchets des particuliers en zone urbaine pavillonnaire dense,
- poursuite du projet de territoire zéro déchet afin de favoriser l'économie circulaire et réduire les quantités de déchets à traiter,

Evolution du périmètre du SBA

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise a intégré Thiers Dore Montagne. Dans un objectif d'harmonisation des pratiques, la communauté de communes a demandé la sortie du syndicat. L'année 2017 permettra de préparer la sortie du SBA de la montagne thiernoise au 1^{er} janvier 2018.

Plan Régional de Prévention et de Gestion Déchets, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, Schéma Régional Biomasse

Le SBA fait partie du comité de pilotage et des groupes de travail de création des différents plans régionaux.